

Denis Lesage, n° fiscal 0205271003259

Retenues, acomptes et taux - 2022

[Fermer](#)

Afficher les acomptes prélevés par la DGFIP

Afficher les retenues par les collecteurs

Siret

Tous SIRET

Afficher les taux transmis par la DGFIP

- [2020](#)
- [2021](#)
- [2022](#)
- [2023](#)

Total prélevé sur l'année : 0,00 €

Historique des retenues, acomptes et taux de l'année 2022 pour le prélèvement à la source (trié par date)

Date	Valeur	Détail
25/12/2022;:.;;	0,00 €	Retenue - IRCANTEC
21/12/2022;:.;;		Taux transmis par la DGFIP à IRCANTEC
21/12/2022;:.;;		Taux transmis par la DGFIP à CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
09/12/2022;:.;;	0,00 €	Retenue - CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
25/11/2022;:.;;	0,00 €	Retenue - IRCANTEC
17/11/2022;:.;;		Taux transmis par la DGFIP à IRCANTEC
15/11/2022;:.;;		Taux transmis par la DGFIP à CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL

Historique des retenues, acomptes et taux de l'année 2022 pour le prélèvement à la source (trié par date)

Date	Valeur	Détail
09/11/2022;:,:;	0,00 €	Retenue - CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
25/10/2022;:,:;	0,00 €	Retenue - IRCANTEC
19/10/2022;:,:;		Taux transmis par la DGFiP à IRCANTEC
13/10/2022;:,:;		Taux transmis par la DGFiP à CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
07/10/2022;:,:;	0,00 €	Retenue - CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
25/09/2022;:,:;	0,00 €	Retenue - IRCANTEC
19/09/2022;:,:;		Taux transmis par la DGFiP à IRCANTEC
16/09/2022;:,:;		Taux transmis par la DGFiP à CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
09/09/2022;:,:;	0,00 €	Retenue - CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
09/09/2022;:,:;	0,00 €	Retenue - CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
25/08/2022;:,:;	0,00 €	Retenue - IRCANTEC
20/08/2022;:,:;		Taux transmis par la DGFiP à IRCANTEC
15/08/2022;:,:;		Taux transmis par la DGFiP à CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
09/08/2022;:,:;	0,00 €	Retenue - CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
25/07/2022;:,:;	0,00 €	Retenue - IRCANTEC
22/07/2022;:,:;		Taux transmis par la DGFiP à IRCANTEC
17/07/2022;:,:;		Taux transmis par la DGFiP à CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL

Historique des retenues, acomptes et taux de l'année 2022 pour le prélèvement à la source (trié par date)

Date	Valeur	Détail
08/07/2022;.;.	0,00 €	Retenue - CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
25/06/2022;.;.	0,00 €	Retenue - IRCANTEC
22/06/2022;.;.		Taux transmis par la DGFiP à IRCANTEC
15/06/2022;.;.		Taux transmis par la DGFiP à CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
09/06/2022;.;.	0,00 €	Retenue - CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
25/05/2022;.;.	0,00 €	Retenue - IRCANTEC
19/05/2022;.;.		Taux transmis par la DGFiP à CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
18/05/2022;.;.		Taux transmis par la DGFiP à IRCANTEC
09/05/2022;.;.	0,00 €	Retenue - CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
30/04/2022;.;.	0,00 €	Retenue - IRCANTEC
21/04/2022;.;.		Taux transmis par la DGFiP à IRCANTEC
14/04/2022;.;.		Taux transmis par la DGFiP à CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
08/04/2022;.;.	0,00 €	Retenue - CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
31/03/2022;.;.	0,00 €	Retenue - IRCANTEC
18/03/2022;.;.		Taux transmis par la DGFiP à CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
16/03/2022;.;.		Taux transmis par la DGFiP à IRCANTEC
09/03/2022;.;.	0,00 €	Retenue - CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL

Historique des retenues, acomptes et taux de l'année 2022 pour le prélèvement à la source (trié par date)

Date	Valeur	Détail
28/02/2022;.;.	0,00 €	Retenue - IRCANTEC
18/02/2022;.;.		Taux transmis par la DGFiP à IRCANTEC
13/02/2022;.;.		Taux transmis par la DGFiP à CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
09/02/2022;.;.	0,00 €	Retenue - CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
31/01/2022;.;.	0,00 €	Retenue - IRCANTEC
23/01/2022;.;.		Taux transmis par la DGFiP à IRCANTEC
20/01/2022;.;.		Taux transmis par la DGFiP à CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL
07/01/2022;.;.	0,00 €	Retenue - CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL

Direction Générale des Finances Publiques -



A rappeler dans tous vos courriers :

N° de sécurité sociale :

1450675107019

Téléphone : 3960 (service gratuit + prix appel)
www.lassurance-retraite.fr

M. LESAGE DENIS
1 RUE DE LA VICTOIRE
2078 LA MARSA
TUNISIE

Relevé des montants déclarés à l'administration fiscale

Monsieur,

Le 13 août 2023

Nous vous communiquons le **montant imposable déclaré à la Direction générale des finances publiques (DGFiP) au titre de la retraite versée en 2022 par l'Assurance retraite.**

Montant déclaré au titre de la retraite du régime de base des travailleurs salariés	13 897 euros
--	---------------------

Pour connaître le montant de votre prélèvement à la source, connectez-vous à votre espace particulier sur www.impots.gouv.fr

Ce document vous permettra de vérifier ou modifier votre déclaration de revenus pré-remplie.

Important : conservez ce document. S'il vous est demandé, ne fournissez que des photocopies.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

La loi rend possible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 à 441-9 du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale.

Réf. N2379P - 04/2023



**INSTITUTION DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
DES AGENTS NON TITULAIRES
DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES**

Dossier n° : RRG4170948940 - 02LDW271
Tél : 02 41 05 25 25

M DENIS LESAGE
1 RUE DE LA VICTOIRE
2078 LA MARSA
TUNISIE

Angers, le 13 août 2023

Objet : Attestation fiscale de Monsieur LESAGE DENIS

Monsieur,

Montant imposable à déclarer au titre de l'année 2022 à la rubrique « Pensions, retraites, rentes » :

10 790 €

Impôt sur le revenu prélevé à la source au titre de l'année 2022 :

0,00 €

Vous pouvez consulter ces informations et éditer une attestation fiscale, en vous connectant à votre espace personnel Ma Retraite Publique sur notre site www.ircantec.retraites.fr.

L'administration fiscale est votre seule interlocutrice pour les questions relatives au prélèvement à la source. Pour tout renseignement :

- Adresser un message depuis votre espace personnel sur le site www.impots.gouv.fr
- Vous rendre au guichet de votre centre des finances publiques, dont les coordonnées figurent sur votre dernier avis d'impôt sur le revenu

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La directrice
Hélène Gerbet



Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la Caisse des Dépôts et consignations en qualité de responsable de traitement (ci-après désignée « Caisse des Dépôts »). Les données collectées ont pour finalité la gestion des retraites, des allocations et des prestations. Elles ne seront transmises qu'aux personnes habilitées de ou par la Caisse des Dépôts ou à des tiers légalement autorisés. Les informations recueillies qui seraient signalées avec un astérisque sont obligatoires pour permettre le traitement de votre dossier. Conformément à la réglementation Informatique et libertés vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant et d'un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que du droit de faire parvenir à la Caisse des Dépôts des directives spéciales relatives au sort de vos données après votre décès.

Pour exercer vos droits Informatique et libertés, vous pouvez vous adresser à mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr ou par écrit à l'adresse suivante ; Caisse des Dépôts - Données personnelles - Etablissement de Bordeaux 6 place des citerne 33059 Bordeaux Cedex, et d'y joindre toute pièce permettant de justifier votre identité et votre demande.

Nous vous invitons à consulter notre Politique de protection des données à caractère personnel à l'adresse suivante : <https://www.caissedesdepots.fr/donnees-personnelles>

Si vous avez des questions concernant l'utilisation de vos Données à Caractère Personnel par la Caisse des Dépôts, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPO) en remplissant le formulaire de contact à l'adresse <https://www.caissedesdepots.fr/protection-des-donnees-personnelles>

Denis LESAGE
1 rue de la Victoire 2078 La Marsa . Tunisie
Tel mobile : 00(216) 96 494267
Mail : denis.lesage45@gmail.com

Commissions et indemnités 2022 Tunisie Denis Lesage

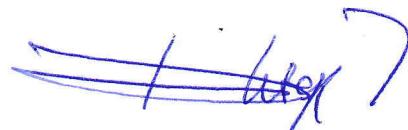
Indemnités de suivi de chantier (société touristique Tanagra)	34000,000 DT net
Indemnités de suivi de chantier (Dar Chérif)	3000,000 DT net
Consultations (société Zin architecture)	4000,000 DT net

Total année 2021	41000,000 DT net

Soit 3416,666DT par mois en 2021

Equivalent Euros = 1035 € (1€ =3,3 DT)

Certifié sincère et véritable, signé le 13 août 2023



Denis Lesage, le 13 août 2023

MINISTERE des FINANCES

Direction Générale des Impots

IMPOTS SUR LES TRAITEMENTS ET SALAIRES
ET CONTRIBUTION PERSONNELLE DE L'ETAT

DECLARATION DES SOMMES PAYEES PAR
L'EMPLOYEUR AU 4ème TRIMESTRE 2022

Désignation de la personne rétribuée

NOM : LESAGE

PRENOM : HEDIA

Situation de famille : Mariée

Etablissement : E.P.Fr. Paul Verlaine

Fonction : Professeur des Ecoles

Indice brut : 584

Taux d'imposition : 7,10%

Nb enfants à charge : 2



PERIODE : QUATRIEME TRIMESTRE 2022

MONTANT IMPOSABLE : 7 066,606 DT

MONTANT A PAYER : 501,729 DT

MINISTERE des FINANCES

Direction Générale des Impots

IMPOTS SUR LES TRAITEMENTS ET SALAIRES
ET CONTRIBUTION PERSONNELLE DE L'ETAT

DECLARATION DES SOMMES PAYEES PAR
L'EMPLOYEUR AU 3ème TRIMESTRE 2022

Désignation de la personne rétribuée

NOM : LESAGE
PRENOM : HEDIA
Situation de famille : Mariée

Etablissement : E.P.Fr. Paul Verlaine
Fonction : PROFESSEUR CL.SUPERIEURE

Indice brut : 584
Taux d'imposition : 7,10%

Nb enfants à charge : 2

PERIODE : TROISIEME TRIMESTRE 2022

MONTANT IMPOSABLE : 6 955,827 DT

MONTANT A PAYER : 493,864 DT



MINISTÈRE des FINANCES

Direction Générale des Impots

IMPOTS SUR LES TRAITEMENTS ET SALAIRES
ET CONTRIBUTION PERSONNELLE DE L'ETAT

DECLARATION DES SOMMES PAYEES PAR
L'EMPLOYEUR AU 2ème TRIMESTRE 2022

Désignation de la personne rétribuée

NOM : LESAGE

PRENOM : HEDIA

Situation de famille : Mariée

Etablissement : E.P.Fr. Paul Verlaine

Fonction : PROFESSEUR CL.SUPERIEURE

Indice brut : 584

Taux d'imposition : 7,10%

Nb enfants à charge : 2



PERIODE : DEUXIEME TRIMESTRE 2022

MONTANT IMPOSABLE : 7 362,700 DT

MONTANT A PAYER : 522,752 DT

MINISTERE des FINANCES

Direction Générale des Impots

IMPOTS SUR LES TRAITEMENTS ET SALAIRES
ET CONTRIBUTION PERSONNELLE DE L'ETAT

DECLARATION DES SOMMES PAYEES PAR
L'EMPLOYEUR AU 1er TRIMESTRE 2022

Désignation de la personne rétribuée

NOM : LESAGE

PRENOM : HEDIA

Situation de famille : Mariée

Etablissement : E.P.Fr. Paul Verlaine

Fonction : PROFESSEUR CL.SUPERIEURE

Indice brut : 584

Taux d'imposition : 7,10%

Nb enfants à charge : 2

PERIODE : PREMIER TRIMESTRE 2022

MONTANT IMPOSABLE : 7 810,261 DT

MONTANT A PAYER : 554,529 DT



Denis LESAGE
1 rue de la Victoire 2078 La Marsa . Tunisie
Tel mobile : 00(216) 96 494267
Mail : denis.lesage45@gmail.com

A l'attention de la Fondation Vallet,
s/c de l'ENSCI-Les ateliers

La Marsa, le 14 août 2023

Madame, Monsieur bonjour,

Voici quelques informations en vue de l'examen du dossier de Bourse Vallet déposé par mon fils Jade Lesage.

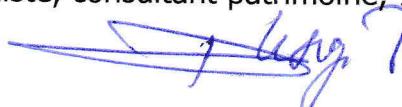
Mon épouse et moi-même, nous vivons en Tunisie. Les revenus de la famille en France sont constitués exclusivement par ma retraite d'ancien contractuel du Ministère français des Affaires Etrangères. Ce revenu est imposé à 0 %, ce qui explique que je n'ai pas d'avis d'imposition et de revenu fiscal de référence.

En Tunisie les revenus de la famille se composent du montant de mon activité de consultant (impôt prélevé à la source) et du salaire de mon épouse (enseignante contractuelle de l'école française Paul Verlaine de La Marsa, sous tutelle de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger) dont l'impôt est également prélevé à la source. Mon activité de consultant en 2022 a été minime, vue la situation économique dégradée de la Tunisie et mes revenus se sont limités à mon activité de suivi de chantier (je suis architecte urbaniste).

Nos deux enfants vivent à Paris. Amandine, après son master (Sc.Po, communication et industries créatives) est rentrée l'année dernière à l'IMA (Institut du Monde Arabe) comme chargée de mission et Jade rentre cette année en 4^e année de l'Ensci-les ateliers. Nous versons une aide mensuelle de 500 € à Jade et il perçoit une aide mensuelle au logement de 113 € de la CAF.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Denis Lesage, architecte urbaniste, consultant patrimoine, 14 08 23



Denis LESAGE
1 rue de la Victoire 2078 La Marsa . Tunisie
Tel mobile : 00(216) 96 494267
Mail : denis.lesage45@gmail.com

Les chiffres

Mes revenus 2022

- * En Euros : retraite Carsat 13897 € annuel + retraite Ircantec 10790 € annuel soit un total de 24687 € annuel, imposition 0% et **2057,25 € mensuel** (joints attestations fiscales et imposition 2022)
- *En Dinars tunisiens : commissions et indemnités de consultant : 48235,529 TUD brut pour 2022 imposé à 15% (retenu à la source) soit 41000 TUD net et 3417 TUD net par mois soit **1035 € mensuel à 1€ = 3,3 TUD** (joint détail)

Les revenus 2022 de mon épouse

- *En Euros : néant
- *En Dinars tunisiens : salaire d'enseignante contractuelle (CDI avec l'ERLM dépendant de l'AEFE) : 29195,394 TUD brut annuel et 27195,394 TUD après impôt (retenu à la source) soit 2260 TUD net mensuel soit **685 € mensuel à 1€ = 3,3 TUD** (joint traitement 2022)

Les revenus cumulés 2022 de la famille :

- A) Revenu annuel familial 2022 en euros : **24687 € imposés à 0%**. (retraite) soit 2057,25 € par mois
- B) Revenu annuel familial 2022 en dinars tunisiens, après impôt : 41000 + 27195,394 = **68195,394 TUD**, équivalent à 20665 € (1€=3,3 TUD) . Soit 1722 € par mois.
- C) Revenu familial 2022 total annuel exprimé en euros (A+B) : 24687 + 20665 =**45352 € soit 3779 € par mois**

D L 14 08 2023